



COMMUNE DE BAGNOLS

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2021

- Président de séance : Jean-François FADY, maire
- Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY
- Membres présents à la séance : 14 ; absents : 1

DELIBERATIONS

Délibération N°20210121-01

OBJET : Mise en œuvre de la participation citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement, et en encourageant la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier (cambriolages ou incivilités).

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opérations tranquillité séniors).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au protocole de participation citoyenne animée par les services de Gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE d'adhérer à la démarche de participation citoyenne, de signer le protocole de participation citoyenne, de mettre en œuvre le dispositif sur la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20210121-02

OBJET : Mise en place de chicanes temporaires pour tester la circulation pour l'année civil

Dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du Bourg de Bagnols, la mairie va expérimenter différentes modalités de circulation et de stationnement avec pour objectif d'améliorer la sécurité aux abords de l'école et de la place ainsi que les déplacements dans ce secteur. Cette période de test est prévue du 22 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Durant cette période, la circulation sera aménagée à l'aide de plots positionnés de manière temporaire sur les zones concernées. Leur position variera en fonction des phases de la période de test.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'autoriser la période de test de circulation et de stationnement avec la mise en place de chicanes temporaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20210119-03

OBJET : Intégration du budget du CCAS dans celui de la commune

Actuellement, le CCAS (Centre communal d'action social) dispose d'un budget distinct ce qui entraîne des lourdeurs administratives et comptables alors même que le montant et le volume des opérations annuelles sont faibles. Le maire propose d'intégrer le budget du CCAS dans celui de la commune. Il apparaîtra au chapitre 65. Ce dispositif apportera plus de souplesse dans sa gestion. Une délibération a déjà été votée par le bureau du CCAS approuvant cette modification. Les sommes allouées habituellement et les prérogatives du CCAS ne seront pas modifiées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'intégrer le budget du CCAS dans le budget de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20210119-04

OBJET : Mutuelle intercommunale – Avenant à la convention de partenariat

En 2017, les CCAS et la CCBPD ont souhaité proposer aux administrés une complémentaire santé proposant de nombreuses garanties à un tarif attractif. A l'issue d'une consultation, l'offre de Groupama avait été retenue. Conformément aux dispositions du Document Unique valant règlement de consultation, la convention de partenariat avec chaque commune a pris fin le 31 décembre 2020. Il est proposé de la prolonger par un avenant jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'accepter l'avenant proposé, de prolonger la convention initiale pour une année, de favoriser l'information au sujet de la mutuelle intercommunale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

- Exemption des loyers du Petit Bagnolais de novembre et décembre 2020 à la demande du gérant et du fait de la fermeture administrative,
 - Demande de subvention à la région Auvergne-Rhône-Alpes (remplacement des fenêtres).
- Présentation des arrêtés réglementaires pris depuis le 3 décembre et consultables en mairie.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Présentation effectuée par Jean-François FADY

- Nomination de délégués référents pour Geopark : Thierry TRONCY ; Syndicat Mixte du Beaujolais : Déléguée filière forêt-bois : Catherine FORTUNE ; Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues : Référente « rivière » : Catherine FORTUNE, Référente PCS : Eloïse VILLEMAGNE GUILLARD
- Personnel communal : les entretiens individuels annuels sont en cours,
- 2 compromis de vente ont été signés par la CCBPD pour les 2 derniers lots pour la ZA des Bruyères.
- Entrevue du maire avec le gérant d'Azergues Sablage (ZA Les Bruyères) quant aux nuisances sonores et au rejet de matière polluantes ayant des impacts sur l'environnement.
- Une consultation publique des habitants de Bagnols au sujet du Plan 3 est en projet.

Présentation effectuée par Anne LEROUX

La commune a été convoquée le 17/12/2020 à une réunion urgente du SIVU Jean Borel au sujet de la fermeture éventuelle de l'EHPAD et de la construction à Porte des Pierres Dorées d'un EHPAD regroupant un EHPAD de Villefranche et celui de Val d'Oingt. Des discussions sont en cours, sachant que la vétusté de l'EHPAD Jean Borel nécessitera d'importants investissements pour conserver l'établissement.

Présentation effectuée par Laurent GAY

- Devis établi pour le changement des fenêtres du bâtiment de la mairie, de la salle des Deux Joseph et de certaines locations. Demande d'une subvention dans le cadre du Bonus Relance de la Région.
- Réhabilitation de la citerne sous la cour de l'école en cours (collecte des eaux pluviales).
- Organisation avec la société de chasse de Bagnols de la destruction des pigeons pour assurer la salubrité du village.
- Prévision d'achat d'équipements et de vêtements professionnels pour les agents techniques ainsi que leur participation à des formations.
- Prochain broyage des sapins déposés par les habitants.

Présentation effectuée par Thierry TRONCY

- Consultations d'architectes d'intérieur en vue de la réorganisation de l'espace Accueil du bâtiment de la mairie.
- Réflexions sur les stationnements et la circulation du Bourg (groupe de travail transversal).
- Devis pour fleurir les entrées du village rue de la Pompe et route de Moiré.

Présentation effectuée par Audrey BARON-GUTTY

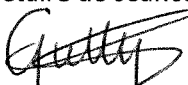
- Inscription de l'Eglise au titre des monuments historiques par le décret préfectoral 2021-01. Constitution, en parallèle de la commission Eglise, d'une équipe projet et d'un comité de pilotage (copil).
- Nettoyage de l'intérieur du clocher programmé.
- Mise en place d'une permanence des élus le 1er samedi du mois de 9h30 à 11h30 en mairie. Première permanence : samedi 6 février 2021
- Distribution du bulletin municipal 2021 prévue dans les boîtes aux lettres début février.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES


- Fin du projet d'une usine de méthanisation à Lentilly.
- Mise en place des centres de vaccination Covid-19 à Villefranche et Tarare.
- SCOPELEC qui travaille pour Bouygues Telecom et SFR a contacté la mairie pour louer un terrain pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile. Délibération lors du conseil municipal de février.
- Élections départementales et régionales en juin 2021. Ce double scrutin et les contraintes sanitaires nécessitent le changement du lieu du bureau de vote.

Date du prochain conseil : jeudi 25 février 2021

La secrétaire de séance,


Audrey BARON-GUTTY

Le Maire,


Jean-François FADY